

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02307

Numéro SIREN : 510 396 666

Nom ou dénomination : 2PRCE ENERGIES

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2018 sous le numéro de dépôt 9280

①

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 2PRCE ENERGIES

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 6

Adresse de l'entreprise 75 allée Wilhelm roentgen 34961 MONTPELLIER Cedex 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 5 1 0 3 9 6 6 6 0 0 0 9 9

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 0 0 4 2 0 1 7	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	960 789	18 947 316
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		600 395
	TOTAL (II)	BJ	BK	960 789	19 547 711
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
ACTIF CIRCULANT	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		365 557
	Autres créances (3)	BZ	CA		61 440
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG		451 990
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		148 216
	TOTAL (III)	CJ	CK		1 027 202
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	960 789	20 574 912

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

120 575

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2017

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise		S.A.S. 2PRCE ENERGIES		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)			DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(98 598)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(524 541)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	(613 139)	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT	3 700 368	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	15 388 368	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 904 916	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	116 200	
	Dettes fiscales et sociales			DY	30 058	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	15 420	
	Autres dettes			EA	32 722	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	21 188 052		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	20 574 912		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 279 239	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 2PRCE ENERGIES						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracomunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	1 593 474	FE		FF	1 593 474	
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 593 474	FK		FL	1 593 474	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 593 475
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	584 098	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	30 949	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	960 789
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	2	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 575 837	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	17 638	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	998	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	998	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	648 177	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	648 177	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(647 179)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(629 541)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Cadre A										Désignation de l'entreprise : S.A.S. 2PRCE ENERGIES		Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KT		KU	19 908 105		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
		Immobilisations corporelles en cours				LH	6 660 659	LI		LJ	13 478 926		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	6 660 659	LO		LP	33 387 030		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
	Autres participations					8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V	600 395		
	TOTAL IV					LQ		LR		LS	600 395		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	6 660 659	ØH		ØJ	33 987 425			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
				1		2		3	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				1		2		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	19 908 105
		Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW	
		Immobilisations corporelles en cours		MY	20 139 584	MZ		NA	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		
	TOTAL III		IY	20 139 584	NG		NH	19 908 105	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
	Autres participations			IØ		ØX		ØY	
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	600 395
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	600 395	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	20 139 584	ØK		ØL	20 508 499	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2017

Exercice N clos le 3 0 0 4 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables**(art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: S.A.S. 2PRCE ENERGIES

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise S.A.S. 2PRCE ENERGIES

 Néant ☐ *

CADRE A

 SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA	960 789	QB		QC	960 789
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV	960 789	QW		QX	960 789
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP	960 789	ØQ		ØR	960 789

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ				

CADRE C

 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise S.A.S. 2PRCE ENERGIES

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise S.A.S. 2PRCE ENERGIES

[illegible]

Désignation de l'entreprise S.A.S. 2PRCE ENERGIES

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise S.A.S. 2PRCE ENERGIES

[illegible]

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise S.A.S. 2PRCE ENERGIES

[illegible]

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 2PRCE ENERGIES										Néant ☐		*	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	600 395	UV		UW	600 395				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	365 557		365 557						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	60 313		60 313						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	1 127		1 127						
	Charges constatées d'avance			VS	148 216		27 641		120 575				
	TOTAUX			VT	1 175 607	VU	454 637	VV	720 970				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z	3 700 368		254 551		386 634		3 059 183			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	36 216		36 216							
	à plus d'1 an à l'origine		VH	15 352 152		794 073		3 282 359		11 275 720			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	116 200		116 200							
Personnel et comptes rattachés			8C										
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D										
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW										
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	30 058		30 058							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	15 420		15 420							
Groupe et associés (2)			VI	1 904 916					1 904 916				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	32 722		32 722							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	21 188 052	VZ	1 279 239		3 668 993		16 239 820			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	16 262 969	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	4 314 308	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 2PRCE ENERGIES		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 30/04/2017		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	WC		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	XE		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %						I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	53 079	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	53 079	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
							TOTAL I	WR	53 079
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WS	524 541	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Produit net des actions et parts d'intérêts)		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		WW		
	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.						XB		
	Majoration d'amortissement*						I6		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations { Entreprises nouvelles - (Régime d'entreprises en difficulté 44 septies) K9 Pile de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies) L6 ZFU/TE (art.44 octies et octies A) OV		Entreprises nouvelles 44 septies L2 Société investissements immobiliers cotées (art. 208C) K3 Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies) IF		Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A) L5 Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies) PA Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies) XC		WZ		
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC		XA			
Mesures d'incitation	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XY		
	Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	XG		
	Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
	III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	XJ	471 463	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	XO	471 463	

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise S.A.S. 2PRCE ENERGIES

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise S.A.S. 2PRCE ENERGIES

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>S.A.S. 2PRCE ENERGIES</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	43 517	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	43 517	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	471 463	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	514 979	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1et L3211-1du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise S.A.S. 2PRCE ENERGIES										Néant ☐ *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(62 773)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
						- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(35 825)		Dividendes		ZE							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF							
	TOTAL I	OF	(98 598)		Report à nouveau		ZG		(98 598)					
										TOTAL II		ZH	(98 598)	
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)														
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice										XV				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance										YT			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 152 177										XQ	152 177		
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	251 755		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	180 165		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	584 098		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	30 453		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	496		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	30 949		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2016)*										ØB			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										ØS			
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)										YP			
	— Effectif affecté à l'activité artisanale										RL			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	5,2 %		
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP — Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0 ZR													
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA Plus-values à 15% JK Plus-values à 0% JL													
	Plus-values à 19% JM Imputations JC													
	Groupe : résultat d'ensemble. JD Plus-values à 15% JN Plus-values à 0% JO													
	Plus-values à 19% JP Imputations JF													
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 0 N° SIRET de la société mère du groupe JJ													

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 2PRCE ENERGIES						Néant ☒ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) : ⑬						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) : ⑭						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% : ⑮		(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise S.A.S. 2PRCE ENERGIES

[illegible]

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 2PRCE ENERGIES		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant ☒
--	--	------------------------------------	--	----	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
 (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
		N-3			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N-4			
	différente (art.39 quaterdecies	N-5			
	1 ter et 1 quater du CGI)	N-6			
	(à préciser) au titre de :	N-7			
		N-8			
	N-9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
 (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 2PRCE ENERGIES

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④ .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

N° 2059-D-SD2017

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.S. 2PRCE ENERGIES</u>				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 2PRCE ENERGIES

Néant ☐ *Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN
et la dénomination de la société tête de groupe :

Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 30/04/2017

Durée en nombre de mois 1 6

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	1 593 474
Production vendue - Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	2
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL I	OM	1 593 475

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	431 920
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	431 922

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	1 161 553
-----------------------------	--------------------------	-----------	------------------

IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF).	SA	1 161 553
--	-----------	------------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD.

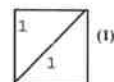
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Période de référence	GY	du	GZ au
Date de cessation	HR		

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-SD.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 4 2 0 1 7

N° SIRET 5 1 0 3 9 6 6 6 6 0 0 0 9 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S. 2PRCE ENERGIES

ADRESSE (voie) 75 allée Wilhelm roentgen

CODE POSTAL 34961

VILLE MONTPELLIER Cedex 2

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 32

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination URBASOLAR

N° SIREN (si société établie en France) 4 9 2 3 8 1 1 5 7 % de détention 51 Nb de parts ou actions 510

Adresse : N° 75 Voie allée wilhelm roentgen

Code Postal 34961 Commune MONTPELLIER Cedex 2 Pays FR

Forme juridique Dénomination FPCE TRANSITION ENERGETIQUE

N° SIREN (si société établie en France) 4 1 5 0 8 4 4 3 3 % de détention 49 Nb de parts ou actions 490

Adresse : N° 5 Voie boulevard de la madelaine

Code Postal 75001 Commune PARIS Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 4 2 0 1 7

N° SIRET 5 1 0 3 9 6 6 6 6 0 0 0 9 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S. 2PRCE ENERGIES

ADRESSE (voie) 75 allée Wilhelm roentgen

CODE POSTAL 34961

VILLE MONTPELLIER Cedex 2

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	30042017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
S.A.R.L. 2PRCE ENERGIES 75 allée Wilhelm roentgen 34961 MONTPELLIER Cedex 2 FRANCE		75 allée Wilhelm roentgen 34961 MONTPELLIER Cedex 2	
SIRET 5103966600099			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Exploitat° centrale photovoltaïque Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3 % Bénéfice imposable à 15% et/ou 28% * Déficit 471 463

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
 PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine Pôle de compétitivité
 Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
 Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.
 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 14082017 Lieu : Montpellier Qualité : présidente Nom du signataire : MME ANDRIEU Stéphanie

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2017)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e				
					f				
					g				
					h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j				
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)				
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute pro- priété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			Indemnités forfaitaires	Rembour- sements	Indemnités forfaitaires	Rembour- sements			
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans le DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVL de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

2PRCE ENERGIES
Société par actions simplifiée
Au capital social de 10 000 euros
Siège social : 75 Allée Wilhelm Roentgen – CS 40935
34961 Montpellier Cedex 2
510 396 666 RCS MONTPELLIER

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 OCTOBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept,
Et le vingt-sept octobre à dix heures trente,

Les associés ont été régulièrement convoqués par Madame Stéphanie ANDRIEU, représentant permanent de la société URBASOLAR, Président de la société 2PRCE ENERGIES.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Madame Stéphanie ANDRIEU étant désignée président de séance.

Et en l'absence de la société AXIOME AUDIT, Commissaire aux comptes régulièrement convoquée et, excusée.

Après que l'assemblée générale ait déclaré avoir pris connaissance ;

- 1) De l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos à cette date,
- 2) Du rapport de gestion du président,
- 3) Du rapport du Commissaire aux comptes,
- 4) Du texte des projets de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale,

Le Président a déclaré que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport du président, ceux du Commissaire aux comptes, le texte du projet des résolutions proposées, ainsi que tous les documents et renseignements qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés, au siège social, ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions, à compter de la convocation à l'assemblée générale.

L'assemblée générale lui donnant acte de cette déclaration, a pris les décisions relatées ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- *Rapport de gestion du Président*
- *Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2017,*
- *Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 30 avril 2017,*
- *Affectation du résultat,*

- *Approbation des conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce,*
- *Pouvoirs à conférer en vue des formalités.*

PREMIERE DECISION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 avril 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve de l'exercice de ses fonctions au Président, pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée générale constate également que les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune charge et dépense non déductible des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés (art 39-4 du C.G.I.).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

La société a dégagé un déficit net comptable de € 524 541 que l'assemblée générale décide d'affecter comme suit :

- Déficit de l'exercice 524 541 €
- 5 % du résultat à la Réserve Légale
dans la limite de 10% du capital social 0 €
- Le Solde, soit la somme de..... 524 541 €
en totalité au poste « Report à Nouveau »

Le poste « Report à Nouveau » se trouverait ainsi porté à – 623 139 €.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

L'assemblée générale constate que du fait des résultats cumulés, les capitaux propres de la société sont toujours inférieurs à la moitié du capital social à la clôture de l'exercice. Cependant, la poursuite de l'activité ne s'en trouve pas compromise. L'activité de la société (production et vente d'électricité) permettra, à moyen terme, de rétablir des capitaux propres au niveau minimal requis par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes concernant les conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de la Société et les associés.

Président de séance
Stéphanie ANDRIEU

A blue ink signature of Stéphanie ANDRIEU, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line.

Associée
URBASOLAR
Représentée par
Stéphanie ANDRIEU

A blue ink signature of Stéphanie ANDRIEU, identical to the one on the left, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line.

Associé
FPCI Transition Energétique France
ACOFI Gestion
Philippe GARREL



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34965

215, rue Samuel Morse - Le Triade
Bât. 3 - CS 79016 - Cedex 2
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

22, rue Maurice Bourdet
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66006

23, rue de la Sardane
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SAS 2 PRCE ENERGIES
75 Allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34 961 MONTPELLIER Cedex 2

COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 30.04.2017



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34965

215, rue Samuel Morse - Le Triade
Bât. 3 - CS 79016 - Cedex 2
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

22, rue Maurice Bourdet
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66006

23, rue de la Sardane
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SAS 2 PRCE ENERGIES

**75 Allée Wilhelm Roentgen
CS 40935**

34 961 MONTPELLIER Cedex 2

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE**



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34965

215, rue Samuel Morse - Le Triade
Bât 3 - CS 79016 - Cedex 2
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

22, rue Maurice Bourdet
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66006

23, rue de la Sardane
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SAS 2 PRCE ENERGIES

75 Allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34 961 MONTPELLIER Cedex 2

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

RELATIF A L'EXERCICE DE 16 MOIS CLOS LE 30 AVRIL 2017

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 16 mois clos le 30 avril 2017 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société 2PRCE ENERGIES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment de désigner un Commissaire aux Comptes, les comptes de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'une certification.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Montpellier,
Le 12 septembre 2017.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Carrobé', is written over a horizontal line.

Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT
Frédéric Carrobé

Bilan Actif

S.A.S. 2PRCE ENERGIES

Période du 01/01/16 au 30/04/17

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/04/2017	Net (N-1) 31/12/2015
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	19 908 105	960 789	18 947 316	
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				6 660 659
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	19 908 105	960 789	18 947 316	6 660 659
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	600 395		600 395	
TOTAL immobilisations financières :	600 395		600 395	
ACTIF IMMOBILISÉ	20 508 499	960 789	19 547 711	6 660 659
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				322 299
Créances clients et comptes rattachés	365 557		365 557	13 537
Autres créances	61 440		61 440	1 192 695
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	426 996		426 996	1 528 531
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	451 990		451 990	88 550
Charges constatées d'avance	148 216		148 216	134 082
TOTAL disponibilités et divers :	600 206		600 206	222 632
ACTIF CIRCULANT	1 027 202		1 027 202	1 751 163
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	21 535 701	960 789	20 574 912	8 411 822

Bilan Passif

S.A.S. 2PRCE ENERGIES

Période du 01/01/16 au 30/04/17

RUBRIQUES	Net (N) 30/04/2017	Net (N-1) 31/12/2015
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 10 000	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(98 598)	(62 773)
Résultat de l'exercice	(524 541)	(35 825)
TOTAL situation nette :	(613 139)	(88 598)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(613 139)	(88 598)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	3 700 368	
Autres emprunts obligataires	15 388 368	3 407 296
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 904 916	4 902 628
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	20 993 652	8 309 924
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116 200	141 390
Dettes fiscales et sociales	30 058	1 824
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 420	
Autres dettes	32 722	47 282
TOTAL dettes diverses :	194 400	190 496
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	21 188 052	8 500 420
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	20 574 912	8 411 822



Compte de Résultat (Première Partie)

S.A.S. 2PRCE ENERGIES

Période du 01/01/16 au 30/04/17

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/04/2017	Net (N-1) 31/12/2015
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	1 593 474		1 593 474	
Production vendue de services				
Chiffres d'affaires nets	1 593 474		1 593 474	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				3 096
Autres produits			2	1
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 593 475	3 097
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			584 098	38 706
TOTAL charges externes :			584 098	38 706
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			30 949	216
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			960 789	
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			960 789	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			2	
CHARGES D'EXPLOITATION			1 575 837	38 922
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			17 638	(35 825)



Compte de Résultat (Seconde Partie)

S.A.S. 2PRCE ENERGIES

Période du 01/01/16 au 30/04/17

RUBRIQUES	Net (N) 30/04/2017	Net (N-1) 31/12/2015
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	17 638	(35 825)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	998	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	998	
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	648 177	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	648 177	
RÉSULTAT FINANCIER	(647 179)	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(629 541)	(35 825)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	105 000	4 365
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	105 000	4 365
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4 365
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
		4 365
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	105 000	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	1 699 473	7 462
TOTAL DES CHARGES	2 224 014	43 287
BÉNÉFICE OU PERTE	(524 541)	(35 825)



Règles & Méthodes Comptables

S.A.S. 2PRCE ENERGIES

Période du 01/01/16 au 30/04/17

L'exercice clôturé au 30/04/2017 présente un montant total du bilan de 20 574 912 €
et dégage un résultat de (524 541) €

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evénements significatifs :

- de l'exercice : Cf. page suivante
- postérieurs à compter de la clôture : Néant



Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont comptabilisés en charges.

La valeur totale de la centrale : 19 908 105 €

Les modalités de décomposition de l'immobilisation et d'amortissement :

-composant n°1 Modules : amortis linéairement sur 20 ans d'une valeur de 18 332 736 €

-composant n°2 Onduleurs : amortis linéairement sur 10 ans d'une valeur de 1 575 077 €

La date de mise en service : 09/06/2016

Conformément à la réglementation comptable et de par leur aspect significatif, les frais accessoires (pose, honoraires, études...) sont incorporés au coût d'acquisition de la centrale et répartis au prorata des composants.

Les intérêts intercalaires de l'emprunt ainsi que les intérêts de compte courant d'associé sont intégrés au coût de l'immobilisation jusqu'à la date de mise en service de la centrale, car ils sont directement rattachables à la construction de la centrale photovoltaïque. Le montant des frais financiers portés à l'actif s'élève à 597991,23 €.

Ils s'élèvent pour l'exercice à 262216,68 €.

Evénements significatifs de l'exercice :

La société a transféré son siège social en date du 5 septembre 2016 à l'adresse suivante : 75, allée Wilhelm Roentgen - CS 40935 - 34961 MONTPELLIER Cedex 2.

La société a modifié la date de clôture de son exercice pour passer du 31/12 au 30/04. De ce fait, cet exercice social a eu une durée de 16 mois.

Les capitaux propres de la société sont, à la clôture de l'exercice, inférieur à la moitié du capital social du fait du résultat déficitaire des exercices précédents et de celui-ci. La continuité de l'exploitation n'est cependant pas compromise.

L'activité de la société est l'exploitation de centrale photovoltaïque. La centrale au sol d'Arles a été mise le 9 juin 2016. Sa valeur est de 19 908 104.79€.

Elle est amortie selon la méthode des composants : un composant " modules " d'une valeur de 18 332 735.86 € amorti sur une durée de 20 ans, un composant " onduleurs " d'une valeur de 1 575 368.93 € amorti sur une durée de 10 ans.

La production d'électricité de la centrale pour cet exercice est de 1 552 076.77 €.

En date du 24 Novembre 2015, la société a signé un contrat de financement auprès de Natixis Energenco, de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon et Banque Palatine d'un montant de 19 836 808€ dont 15 936 808€ au titre d'un financement Moyen Terme et 3 900 000€ au titre d'un financement Court Terme TVA.

A la clôture de l'exercice, le solde du prêt Moyen Terme est de 15 352 152.21 €, le prêt Court Terme a été remboursé en totalité.

Engagements hors bilan de la convention de prêt moyen terme:

- Cession des créances professionnelles détenues au titre du Contrat de Construction ;
- Cession des créances professionnelles détenues au titre de l'assurance TRME ;
- Cession des créances professionnelles détenues au titre du contrat de maintenance ;
- Cession des créances professionnelles détenues au titre du contrat d'achat d'électricité ;
- Cession des créances professionnelles détenues au titre de l'assurance Munich Re ;
- Gage sans dépossession des matériels financés ;
- Constitution et nantissement d'un compte de réserve de la dette d'un montant de 600 000 €.
- Hypothèque en premier rang sur le bail emphytéotique signé pour un montant de 100 000€ en principal et 10 000€ en frais et accessoires ;
- Nantissement des parts sociales de l'emprunteur ;
- Nantissement du compte de flux de l'emprunteur ;
- Promesse de cession des indemnités d'assurance multirisques et pertes d'exploitation au titre du contrat d'assurance ;

L'Octroi, par Urbasolar, en date du 29/04/2016, d'un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune d'un montant de 105 000 €.

Au 30/04/2017, aucune somme n'a été remboursée au titre du retour à meilleure fortune. Le montant restant à rembourser reste donc de 105 000 €.

Le contrat de prêt impose le respect du ratio DSCR supérieur à 1.05 pour ne pas être en défaut et 1.15 pour pouvoir procéder à des distributions. A la clôture de l'exercice, le ratio est égal à 106.



Immobilisations

Période du 01/01/16 au 30/04/17

S.A.S. 2PRCE ENERGIES

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL Immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			19 908 105
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	6 660 659		13 478 926
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	6 660 659		33 387 030
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			600 395
TOTAL immobilisations financières :			600 395
TOTAL GÉNÉRAL	6 660 659		33 987 425

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légal
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			19 908 105	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	20 139 584			
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	20 139 584		19 908 105	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			600 395	
TOTAL immobilisations financières :			600 395	
TOTAL GÉNÉRAL	20 139 584		20 508 499	



Amortissements

S.A.S. 2PRCE ENERGIES

Période du 01/01/16 au 30/04/17

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'étab. et de développement. Autres immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techn. et outillage industriel Inst. générales, agencements et divers Matériel de transport Mat. de bureau, informatique et mobil. Emballages récupérables et divers TOTAL immobilisations corporelles :		960 789		960 789
		960 789		960 789
TOTAL GÉNÉRAL		960 789		960 789

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techniques et outillage industriel Installations générales, agencements et divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers TOTAL immobilisations corporelles :	960 789		
	960 789		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	960 789		

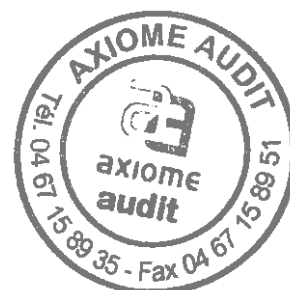


Charges et Produits Constatés d'Avance

Période du 01/01/16 au 30/04/17

S.A.S. 2PRCE ENERGIES

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	148 216	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	148 216	



Charges à Payer

S.A.S. 2PRCE ENERGIES

Période du 01/01/16 au 30/04/17

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	139 508
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	36 216
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 287
Dettes fiscales et sociales	30 058
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	293 068



État des Échéances des Créances et Dettes

S.A.S. 2PRCE ENERGIES

Période du 01/01/16 au 30/04/17

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	600 395		600 395
TOTAL de l'actif immobilisé :	600 395		600 395
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	365 557	365 557	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	60 313	60 313	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	1 127	1 127	
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	426 996	426 996	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	148 216	27 641	120 575



TOTAL GÉNÉRAL	1 175 607	454 637	720 970
----------------------	------------------	----------------	----------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	3 700 368	254 551	386 634	3 059 183
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	36 216	36 216		
- à plus d' 1 an à l'origine	15 352 152	794 073	3 282 359	11 275 720
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	116 200	116 200		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	30 058	30 058		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	15 420	15 420		
Groupe et associés	1 904 916			1 904 916
Autres dettes	32 722	32 722		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	21 188 052	1 279 239	3 668 993	16 239 820
----------------------	-------------------	------------------	------------------	-------------------

Composition du Capital Social

S.A.S. 2PRCE ENERGIES

Période du 01/01/16 au 30/04/17

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	1000	10
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1000	10

